

# RAPPORT SUR LE FINANCEMENT PUBLIC DES ÉCOLES PRIVÉES : COMMENT L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE FAIT DES ÉCONOMIES AU DÉTRIMENT DES PROFESSEUR·ES DES ÉCOLES ?

09 avril 2024

Le rapport de mission parlementaire co-rédigé par Paul Vannier et Christopher Weisseberg étrille le fonctionnement de l'enseignement privé sous contrat et notamment son financement qui est "**hors de contrôle**" depuis plusieurs décennies".

Opacité, ségrégation, détournement de fonds publics, les **mécanismes sont bien rodés** et échappent à toute vigilance.

Dans le premier degré les économies de bout de chandelle se comptent en minutes et coups de mains.

## Via du bénévolat imposé :

- **Surveillances** à outrance : matin, midi, après-midi dépassant allègrement les obligations de service et pouvant aller jusqu'à 30 minutes au moins par jour.
- **Tâches de restauration** à l'heure de midi
- **Ménage dans les classes** .
- **25ème heure** liée au caractère propre qui augmente le temps d'accueil des enfants sur "temps de classe".
- **Participation requise** à des temps informels supplémentaires (réunions, spectacles, kermesse ...)
- **Prise en charge des élèves** lors de l'absence d'un·e collègue : les brigades de remplacement sont inexistantes dans le privé et les remplaçants manquent à l'appel.

- Sans oublier tous les achats pédagogiques, les menus travaux effectués le week-end, mais dans ce domaine les collègues du public sont logé·es à la même enseigne.

**Les mauvaises habitudes sont devenues des règles** au détriment des conditions de travail des professeur·es des écoles qui se dégradent à vitesse grand V.

Le bénévolat ne devrait pas être imposé et ces heures devraient être **effectuées par du personnel OGEC** rémunéré en conséquence. Les heures Education Nationale doivent rester des **temps pédagogiques** respectant l'article 442.1 du code de l'éducation ainsi que les obligations de service des professeur·es des écoles, sinon cela s'apparente à du **détournement de fonds publics**.

Ces exigences envers les PE du privé contribuent en parallèle à entretenir l'**imaginaire collectif** selon lequel "Le privé serait mieux" alors que les dernières données de la DEPP prouvent le contraire.

- La CGT-EP ne peut donc que constater que l'enseignement privé sous contrat, notamment catholique (96% des établissements) **profite de l'engagement des PE en les mettant sous pression**.
- Toutes ces minutes cumulées en heures de travail non rémunérées contribuent à faire faire des **économies** aux OGECS. Ces derniers en profitent au passage pour maintenir dans la plus grande des **précarités** leurs personnels.
- Il est après **facile de dire que "l'enseignement privé coûte moins cher"** quand on compte sur les personnels de droit public comme de droit privé pour économiser des millions.



**Afin de mettre fin à cette concurrence délétaire avec le public la CGT-EP rappelle sa revendication de nationalisation et de fonctionnarisation sur place de tous les personnels !**

NOS MÉTIERS • NOS LUTTES • NOTRE FIERTÉ



www.cgt-ep.org

